

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN200

présenté par

M. Lainé, M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 117, substituer le mot : « Suffren », au mot : « BARRACUDA ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à substituer au nom du programme Barracuda, le type des navires effectivement issus de ce programme afin d'assurer la cohérence avec les navires qu'ils remplacent, de « type Rubis ».

Cette cohérence interne appuie par ailleurs la cohérence rédactionnelle avec la Loi de Programmation Militaire précédente.